

Classement des 5 premières plates-formes d'exécution

Année 2019

En application de la Directive sur les marchés d'instruments financiers dite MiFID 2⁽¹⁾, nous publions, tous les ans, pour chaque type d'instruments financiers, la liste des 5 principaux intermédiaires et plates-formes à qui nous faisons appel pour l'exécution des ordres de nos clients « *non professionnels* », au cours de l'année précédente.

Cette publication a pour objet de permettre au public et aux investisseurs d'évaluer la qualité de la politique d'exécution et d'identifier les cinq premières plates-formes d'exécution en termes de volumes de négociation.

| Catégorie d'instruments | Actions et certificats d'investissement | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Moins d'une transaction en moyenne par jour | Non | | | | |
| Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| Bourse Direct LEI-969500GFIL2Z81YKUM35 | 100% | 100% | 73,99% | 26,01% | 0% |

| Catégorie d'instruments | Obligations et titres de créance divers | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Moins d'une transaction en moyenne par jour | Non | | | | |
| Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| Bourse Direct LEI-969500GFIL2Z81YKUM35 | 100% | 100% | 83,41% | 16,59% | 0% |

(1) Règlement délégué 2017/576 du 8 juin 2016 concernant la publication annuelle par les entreprises d'investissement d'informations sur l'identité des plates-formes d'exécution et la qualité de l'exécution.

| Catégorie d'instruments | Turbos, warrants et certificats | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Moins d'une transaction en moyenne par jour | Non | | | | |
| Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| Bourse Direct LEI-969500GFI L2Z81YKUM35 | 100% | 100% | 81,39% | 18,61% | 0% |

| Catégorie d'instruments | Trackers/ETF | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Moins d'une transaction en moyenne par jour | Non | | | | |
| Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| Bourse Direct LEI-969500GFI L2Z81YKUM35 | 100% | 100% | 71,48% | 28,52% | 0% |

| Catégorie d'instruments | Organismes de Placement Collectif (OPC) | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Moins d'une transaction en moyenne par jour | Non | | | | |
| Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| Bourse Direct LEI-969500GFI L2Z81YKUM35 | 100% | 100% | N/A | N/A | 0% |

| Catégorie d'instruments | Bons et droits de souscription | | | | |
|---|--|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Moins d'une transaction en moyenne par jour | Non | | | | |
| Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| Bourse Direct LEI-969500GFI L2Z81YKUM35 | 100% | 100% | 81,62% | 18,38% | 0% |

Informations sur la qualité d'exécution obtenue :

Une explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Pour l'exécution des ordres de ses clients, ING fait appel à un intermédiaire sélectionné pour la qualité du service d'exécution.

La politique d'exécution des ordres de cet intermédiaire a été approuvée par ING et fait l'objet d'examen réguliers. Ils incluent, notamment, la comparaison de transactions semblables effectuées sur des lieux d'exécution différents afin de comparer, sur la base d'un échantillon d'ordres exécutés, les carnets d'ordres des plateformes d'exécution au moment du routage des ordres.

L'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution est précisée à la rubrique "Critères de Meilleure Exécution" de la Politique de meilleure sélection des intermédiaires et de meilleure exécution des ordres d'ING (disponible en annexe 2 des Conditions générales Produits d'épargne et d'investissement).

Une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

Il n'existe pas de lien étroit, conflit d'intérêts et participation commune entre une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres et ING.

L'intermédiaire sélectionné pour le service d'exécution des ordres détient une participation au capital d'EASDAQ NV, société actionnaire unique de la plateforme Equiduct.

Une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

ING n'a reçu aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers un fournisseur d'exécution qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID 2.

Une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

Depuis 2018, ING propose à ses Clients le service « Best Of Book » d'Euronext basé sur les qualités d'exécution d'Euronext afin de répondre aux exigences de "Meilleure Exécution" sur une plate-forme unique pour les valeurs les plus liquides négociées sur Euronext Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne. Plus de 550 valeurs sont éligibles, dont les actions les plus liquides des indices nationaux domestiques d'Euronext: AEX®, AMX®, BEL 20®, CAC 40®, Next20®, CAC Mid 60®, PSI 20®.

Une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres

Non applicable. ING propose le service d'exécution uniquement aux clients de détail (investisseurs particuliers).

Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Le premier des critères appliqués par ING est le meilleur coût total payé par le client. Les autres critères n'ont pas été privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats.

Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Non applicable.

S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable.

Glossaire

Plate-forme d'exécution : un marché réglementé, un système multilatéral de négociation (MTF), un système organisé de négociation (OTF), un internalisateur systématique, un teneur de marché ou un autre fournisseur de liquidité, ou une entité qui exerce des fonctions analogues à celles visées ci-dessus dans un pays tiers.

Ordres agressifs : l'exécution des ordres agressifs est immédiate. Il s'agit principalement d'ordres qui ne limitent pas le cours d'exécution (exemple : ordre à la meilleure limite ou ordre au marché).

Ordres passifs : l'exécution des ordres passifs n'est pas immédiate. Il s'agit d'ordres limités qui limitent ou bornent le cours d'exécution (ordres à cours limité, ordres à seuil de déclenchement et ordres à plage de déclenchement).

Ordres dirigés : c'est un ordre pour lequel l'investisseur a spécifié au préalable la plateforme d'exécution.